PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire **en salle du conseil**, sous la présidence du Maire, Madame Delphine PERREAU.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024
Étaient présents : M. BOUSSUGES François, , M. CARTIER-MILLON Damien, Mme CORDIER Valérie, Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie, M. DUCROS Joël, Mme FINET Tifenn, , Mme MARTIN-ARGOUD Laurie, Mme PERREAU Delphine, M. PETIOT Noël, Mme RIVENS Sophie, Mme THIEFFENAT Sabirine.
Représentés : M. LICANDRO Raphaël par Mme MARTIN-ARGOUD Laurie.
Absent : M. COLNAGHI Claude. M. BRUNET-MANQUAT Florian M. GONSSOLLIN Philippe
Secrétaire de séance : Mme THIEFFENAT Sabirine

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 18 h 41.

Mme Delphine PERREAU, demande au Conseil Municipal une modification à apporter sur l'ordre du jour :

- Ajout du point suivant : **Approbation du programme de travaux 2025 en forêt communale.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation des Procès-Verbaux des conseils municipaux du 13/02/2025 et du 13/03/2025 ;

2- Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Exercice 2024 – Budget annexe 21830 Services Généraux Les Adrets ;

3- Affectation du compte de résultat budget annexe - Services Généraux - Les Adrets 21830 ;

4- Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Exercice 2024 – Budget principal 21800-Les Adrets ;

5- Affectation du compte de résultat Budget principal 21800-Les Adrets ;

6- Révision annuelle du taux d'imposition des taxes locales ;

7- Vote des aides aux associations ;

8- Approbation du programme de travaux 2025 en forêt communale ;

9- Approbation du budget primitif – Exercice 2025 – Budget principal 21800 ;

10- Approbation du budget primitif annexe 21830 - Exercice 2025 – Services Généraux Les Adrets ;

11- Convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Le Grésivaudan ;

12- Avenant à la convention 2017-005 d'intégration du site de la tourbière du Poutaz dans le réseau des espaces naturels sensibles isérois portant diminution de la zone d'intervention ;

13- Approbation des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la Commune.

1- Approbation des Procès-Verbaux des conseils municipaux du 13/02/2025 et du 13/03/2025 ;

Les Procès-Verbaux du Conseil municipal du 13 février 2025 et du 13 mars 2025 ont été mis à disposition sur le serveur mairie avant la présente séance.
Les procès-verbaux sont soumis ce jour à l'approbation des membres du Conseil Municipal.
Vu les articles L2121-15 et L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les délibérations et les Procès-Verbaux du Conseil Municipal portant sur les séances du 13/02/2025 et du 13/03/2025.

Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

2- Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Exercice 2023 – Budget annexe 21830 Services Généraux Les Adrets.

Sur la présentation de Madame Delphine PERREAU, du compte de gestion et du compte administratif, dont Madame la Maire et le receveur ont vérifié la parfaite cohérence de leurs comptabilités respectives, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « Régie des Services Généraux » qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	390 106.52 €
	Recettes	235 822.17 €
	Résultat de l'exercice	- 154 284.35 €
	Excédent 2023 au compte 002	15 320.65 €
	Résultat cumulé 2024	**- 138 963.70 €**

INVESTISSEMENT	Dépenses	184 871.00 €
	Recettes	32 730.53 €
	Résultat de l'exercice	- 152 140.47 €
	Excédent 2023 au compte 001	247 637.97 €
	Résultat cumulé 2024	95 497.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

Approuve le Compte de gestion du Trésorier Municipal pour le budget annexe 21830 « Services Généraux » - exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte administratif du budget annexe 21830 « Services Généraux » de l'exercice 2024.

Nombre de voix :
Pour : 11 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote : 1

3- Affectation du compte de résultat budget annexe - Services Généraux - Les Adrets 21830 ;

Sur la présentation de Madame Delphine PERREAU des résultats du compte administratif 2024 du budget annexe Service Généraux Les Adrets, il est proposé au Conseil Municipal que l'excédent cumulé 2024 d'investissement de **95 497.50** € soit reporté sur 2024.

95 497.50 € au compte 001 excédent d'investissement reporté en section recette.

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élevant à **- 138 963.70** €, qui découle du résultat de l'exercice - 154 284.35 € plus l'excédent antérieur de 15 320.65 €, il est proposé l'affectation du résultat suivant :

- 138 963.70 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté en section recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les propositions ci-dessus.

Nombre de voix :
Pour : 11 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote : 1

4- Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Exercice 2024 – Budget principal 21800 - Les Adrets ;

Sur la présentation de Madame Delphine PERREAU, du compte de gestion et du compte administratif, dont le maire et le receveur ont vérifié la parfaite cohérence de leurs comptabilités respectives, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 739 191.18 €
	Recettes	2 470 160.37 €
	Résultat de l'exercice	- 269 030.81 €
	Excédent 2023 au compte 002	1 439 877.97 €
	Résultat cumulé 2024	**1 170 847.16 €**

INVESTISSEMENT	Dépenses	970 546.60 €
	Recettes	1 033 895.08 €
	Résultat de l'exercice	63 348.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

Approuve le Compte de gestion du Trésorier Municipal pour le budget principal 21800 - exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuve le Compte administratif du budget principal 21800 de l'exercice 2024.

Nombre de voix :
Pour : 11 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote : 1

5- Affectation du compte de résultat Budget principal 21800-Les Adrets ;

Sur la présentation de Madame Delphine PERREAU des résultats du compte administratif 2024 du budget principal,

L'excédent de fonctionnement s'élevant à **1 170 847.16** €, il est proposé l'affectation du résultat suivant :

- **565 418.52** € pour financer la section d'investissement sur 2024 au compte 001 en dépense d'investissement.
- **605 428.64** € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les propositions ci-dessus.

Nombre de voix :

Pour : 11 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote : 1

6- Révision annuelle du taux d'imposition des taxes locales ;

Madame la Maire rappelle que chaque année les collectivités territoriales doivent adopter, avant le 15 avril, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), et la cotisation foncière des entreprises (CFE) le cas échéant. Cette dernière ne s'applique pas sur la commune de Les Adrets.

La variation du taux de TH est encadrée par les règles de liens fixées par l'article 1636 B sexies du CGI.

Madame la Maire précise que les taux des taxes locales n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation depuis 2011.

Pour 2025, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 point :

TFB : 36,95%
TFNB : 37,49%
TH : 16,84 %

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve les taux 2025 tels que ci-dessus.

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

7- Vote des aides aux associations

Dans les suites des réunions de la commission associations et de la commission culture et dont l'objet était d'étudier les demandes de subventions, sont présentées les sommes proposées à allouer aux associations en ayant fait la demande, selon la répartition suivante

NOM	*ADRETS*	*HORS ADRETS*	*2024*	*SOMME DEMANDEE 2025*	*ACCORDEE 2025*
BIBLIOTHEQUE DES ADRETS (ABAB)	X		800 €	800 €	800 €
THEATRE AU VILLAGE (PALINDROME + SPECTACLE)	X		1 350 €	2 600 €	1 350 €
THEATRE AU VILLAGE (ITINERANCE JEUNES)	X		1 000 €		1 000 €
ATELIERS ET JARDINS PARTAGES DE BELLEDONNE	X		800 €	800 €	800 €
SAPEURS POMPIERS	X		800 €	1 000 €	800 €
ECOLE EN FETE	X		400 €	600 €	400 €
ASSOCIATION CANTINE	X		400 €	608 €	400 €
RADIO GRESIVAUDAN		X	100 €	150 €	150 €
JUDO CLUB	X		1 100 €	400 €	400 €
ANAMG		X	100 €	150 €	150 €
SCENES OBLIQUES (ARPENTEUR)	X		3 500 €	3 500 €	3 500 €
SCENES OBLIQUES			1 500 €	1 500 €	1 500 €
LA CHANTARINE /LA CHORALE	X		120 €	175 €	175 €
FESTIROCK	X		1 000 €	1 200 €	1 200 €
AAPPMA LES PECHEURS DE BELLEDONNE		X	0 €	300 €	300 €
FNACA	X		100 €		100 €
Cie Zatourne	X		300 €	400 €	300 €
LES BOUCLETTES DE PEPETTE	X				300 €
ECHODUMERDARET		X	200 €	600 €	600 €
RHODOS	X				300 €
LA DREZIENNE	X				300 €
LES JEUNES (LES CROUETS)	x		- €	1 350 €	350 €
LES PIED A TERRE	X		- €	1 000 €	500 €
AIKIDO BRIGNOUD		X		85 €	85 €
OMNISPORTS CO7L	X		500 €	2 040 €	500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les propositions ci-dessus.

Nombre de voix :
Pour : 10 Contre : Abstention : NPPPV : 2

8- Approbation du programme de travaux 2025 en forêt communale

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2025 à réaliser en forêt communale des Adrets, relevant du Régime Forestier.

Projet : Plantation en enrichissement sur les parcelles 4 et 5	
Approvisionnement des Plants, protections et clôture sur le chantier	5 200.00 €
Fournitures de plants (érable sycomore, hêtre, sapin pectiné, tilleul)	1 550.00 €
Mise en place	15 390.00 €
Total HT	22 140.00 €

Travaux sylvicoles	
Dégagement de plantation ou semis artificiel - Parcelle 6 Intervention en futaie irrégulière – Parcelle 21	3 560.00 €
Entretien du périmètre : peinture – Parcelle 1	940.00 €
Total HT	4 500.00 €

Total général HT	**26 640.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le programme des travaux 2025 et après consultation en confie la réalisation à l'ONF ;

Sollicite une aide du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan ;

Sollicite une aide de l'association Sylv'Acctes pour la partie Travaux Sylvicoles.

Donne pouvoir à Madame la Maire de signer tous les documents relatifs à la présente demande

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

9- Approbation du budget primitif – Exercice 2025 – Budget principal 21800

Madame Delphine PERREAU propose à l'assemblée le budget primitif principal 21800 défini par Madame la Maire pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 3 136 503.28 € en dépenses et en recettes.**
- **Section d'investissement : 1 218 018.09 € en dépenses et en recettes.**

Après avoir entendu les propositions de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté,

Approuve le budget primitif principal 21800 arrêté aux montants définis ci-dessus.

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

10- Approbation du budget primitif annexe 21830 – Exercice 2025 – Services Généraux Les Adrets ;

Madame Delphine PERREAU propose à l'assemblée le budget primitif annexe Services Généraux Les Adrets défini par Madame la Maire pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 494 424.52 € en dépenses et en recettes.**
- **Section d'investissement : 25 000.00 € en dépenses et 158 138.32 € en recettes.**

Après avoir entendu les propositions de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté,

Approuve le budget primitif annexe 21 830 des Services Généraux Les Adrets arrêté aux montants définis ci-dessus.

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

11- Convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Le Grésivaudan

La convention de coopération intercommunale établit un lien entre la communauté de communes Le Grésivaudan et les communes dont les bibliothèques sont intégrées au réseau de lecture publique.

Elle a pour objectif de définir clairement les rôles et responsabilités de chacun afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau.

Ce document sert de référence pour fournir à tous les acteurs les informations pratiques nécessaires à leurs activités.

Synthèse du fonctionnement du réseau de lecture publique du Grésivaudan :

- **Référents MTR** : Agents accompagnant les bibliothèques (aide documentaire, lien réseau).
- **SIGB unique** : Gestion centralisée des catalogues, prêts, inscriptions. Maintenance assurée par Le Grésivaudan.
- **Portail internet** : Vitrine du réseau, régulièrement mis à jour par les bibliothécaires.
- **Matériel informatique** : Fourniture initiale par Le Grésivaudan, renouvellement à charge des communes.
- **Politique documentaire** : Budget intercommunal + Département. Collections mutualisées. Objectifs et règles partagés.
- **Circulation des documents** : Échanges semestriels + navette hebdomadaire.
- **Actions culturelles** : Soutien aux événements mutualisés, parcours EAC, animations locales encouragées.
- **Formations** : Proposées aux professionnels et bénévoles.
- **Projets partenariaux** : Coopération possible avec des partenaires externes (Département, DRAC…).
- **Communication** : Charte graphique commune, supports financés par Le Grésivaudan.
- **Rapports d'activité** : Obligatoires, transmis via le SIGB et la MDI.
- **Point Lecture** : Fonctionnement allégé avec soutien du réseau, fonds prêté, animation annuelle possible.
- **Engagements des communes** :

  - Locaux conformes et dédiés à la bibliothèque.
  - Personnel (agent ou bénévole) opérationnel et formé.
  - Budget documentaire minimum par habitant.
  - Entretien et maintenance assurés par la commune.
- **Harmonisation** : Catalogage, pratiques SIGB, conditions de prêt, données statistiques communes.
- **Autonomie** : Budget d'acquisition et choix documentaires conservés localement.
- **Carte unique** : Accès à tout le réseau, gestion locale des inscriptions.
- **Règlement intérieur** : Affiché et harmonisé.
- **Retrait du réseau** : Peut entraîner remboursement des investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Madame la Maire à signer la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG)

Nombre de voix :

Pour : 12 Contre : Abstention :

12- Avenant à la convention 2017-005 d'intégration du site de la tourbière du Poutaz dans le réseau des espaces naturels sensibles isérois portant diminution de la zone d'intervention

La commune des Adrets, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions de gestion et les concentrer sur les secteurs à enjeux, a souhaité mettre à jour la zone d'intervention de l'ENS.
Madame la Maire présente aux conseillers l'avenant n°2 (en annexe de la délibération) à la convention n°217-005 d'intégration du site dans le réseau des espaces naturels sensibles Isérois à intervenir entre notre Commune et le Département.
Cet avenant identifie la zone d'intervention de 14.31 ha et la zone d'observation d'environ 35ha.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de labellisation du site n°SPN-2017-0005, tel que présenté ;

Charge Madame la Maire de transmettre au Département de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

13- Approbation des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la Commune.

L'introduction des lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019) ont modifié le cadre juridique relatif à l'exercice du dialogue social au sein des collectivités.

En effet, l'objet des Lignes Directrices de Gestion (LDG) est de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours

professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1er janvier 2021.

Ces lignes directrices doivent notamment donner aux agents les critères généraux en matière de carrière et d'évolution professionnelle, sans préjudice du pouvoir propre de l'employeur en ce qui concerne la nomination. Les Lignes Directrices de Gestion seront désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines d'une collectivité ou d'un établissement public.

Cependant, en matière de promotion interne, l'établissement des listes d'aptitudes restant de la compétence du centre de gestion pour les collectivités affiliées, c'est à lui qu'il revient d'établir les lignes directrices relatives à la promotion interne.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique a été saisi le 11/02/2025 et a émis un avis favorable le 11/03/2025.

Aussi Madame la Maire présente au Conseil Municipal les Lignes Directrices de Gestion (LDG) (annexées à la délibération) élaborées en accompagnement du centre de Gestion de l'Isère.

Le Conseil Municipal,

Approuve le document.

Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 57 minutes.

Prochain conseil municipal : le 19 juin à 18h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers municipaux présents.

Le secrétaire de séance,
Mme THIEFFENAT Sabirine

La Maire,
Mme PERREAU Delphine